

conseil d'administration et assemblée générale
3 octobre 2006
PROGRAMME DE TRAVAIL 2007

L'Apur s'est efforcé, dans l'élaboration de son programme de travail pour l'année 2007, d'intégrer les principales observations et propositions qui ont été formulées par les différents acteurs concernés et les observateurs à l'occasion :

- de l'approbation du PLU de Paris
- de la préparation du Plan de Déplacements pour Paris
- de la présentation du projet de révision du Schéma Directeur de la Région Ile de France.

Dans ce contexte, le programme d'études de l'agence d'urbanisme vient apporter des éléments nouveaux ou présenter des arguments renouvelés pour la poursuite du débat.

Les études s'organisent autour de 3 thèmes principaux : une connaissance toujours plus approfondie de la sociologie parisienne et des questions posées autour de l'habitat, de l'emploi, et des déplacements ; la poursuite de la réflexion sur le devenir et l'avenir de l'économie de la capitale ; et l'approfondissement ainsi que la diversification des études sur les projets d'aménagement dans Paris dans le cadre régional.

On notera, en marge de ce programme, que des questions importantes pourront être abordées et traitées de façon plus intensive au cours de l'année pour répondre à l'actualité de la vie de la capitale. Cela a été le cas en 2002, pour le diagnostic sur les populations non communautaires ; en 2003, pour l'application des nouvelles règles d'urbanisme dans les zones d'aménagement concertées ; en 2004 pour les Jeux Olympiques de 2012 ; en 2005, pour l'Observatoire de l'habitat ; en 2006 pour le développement dans Paris d'un projet de vélos en libre service. De la même façon en 2007, de nouveaux aléas pourront intervenir sans que soient remis en cause les sujets prioritaires que les différents partenaires de l'Apur souhaitent voir traités. Ces travaux peuvent nécessiter l'engagement de chargés d'études pour renforcer les équipes. Ils pourront faire l'objet, le cas échéant, d'une présentation et d'un budget à part.

La présentation du programme de travail s'inscrit, comme les années précédentes, dans le cadre des orientations fixées par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du 25 juin 1999. Le programme s'articule ainsi en trois grandes sections : (I) suivre les évolutions urbaines ; (II) participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement ; (III) contribuer à la préparation des projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation.

I – SUIVRE LES ÉVOLUTIONS URBAINES

A – Le suivi des données sociales, données chiffrées et cartographiques

1. Recensement - résultats 2005 **Mise à jour des statistiques comparatives avec les métropoles étrangères** **Ville de Paris, État, INSEE**

Dès leur parution, les résultats du recensement de la population au 1^{er} janvier 2005 feront l'objet d'une note d'analyse.

Comme les années précédentes, ce travail sera réalisé en relation étroite avec la direction régionale de l'INSEE. Les chiffres de population des arrondissements, établis sur la base des collectes de 2004, 2005 et 2006, y seront présentés. Les premiers tableaux communiqués par l'INSEE sur la structure par âge, le statut d'occupation des logements et quelques autres données structurelles seront également analysés. Pour prendre le recul qui s'impose, l'évolution démographique de l'Ile-de-France et de Paris sera mise en regard de celle d'autres grandes métropoles européennes et mondiales.

Par ailleurs, comme pour les précédentes étapes du recensement dans Paris, une assistance sera apportée au cours du premier trimestre 2007 à la Ville de Paris (DDATTC) et à l'INSEE pour l'enrichissement du répertoire d'immeubles et le suivi de la collecte.

2. Paris, données sociales **Ville de Paris, Région Ile de France, État, CCIP, CAF, INSEE - MIPES**

En s'appuyant sur de nombreux travaux existants sur la sociologie de Paris et son évolution, les études entreprises chercheront à établir les tendances et faits récents qui caractérisent la population parisienne depuis le recensement de 1999. Un éclairage sera porté sur l'évolution démographique, les conditions d'emploi et de logement, les inégalités sociales et la pauvreté. Ce travail s'appuiera sur les fichiers de données fournis par les partenaires de l'Atelier comme la CAF, le Rectorat de Paris, la Ville de Paris et l'ANPE. La réflexion intégrera aussi les résultats d'enquêtes récentes, par exemple celles réalisées par l'administration parisienne sur la situation des femmes et sur l'emploi à temps partiel.

Un volet important sera consacré aux populations démunies afin de mieux connaître le nombre de personnes concernées, leurs profils, les raisons de leur présence à Paris et leurs conditions d'accueil et de logement. Pour ce volet, une collaboration sera recherchée avec la Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Ile-de-France (MIPES).

Ces éléments de diagnostic contribueront aux premiers travaux de l'Observatoire des données sociales, qui pourra être constitué en 2007 sous l'égide de la Ville de Paris. En collaboration avec les services concernés de la Ville et de l'État, l'Apur devrait animer le comité technique de cet observatoire et constituer une base de données partenariale.

3. Les familles **Ville de Paris, Région Ile de France, État, CCIP, RATP CAF, INSEE**

Après des décennies de réduction de leur nombre et de leur taille, les familles parisiennes semblent retrouver un certain dynamisme. C'est ce que semblent indiquer la reprise de la natalité et la légère croissance des effectifs scolaires observées ces dernières années. De même, l'augmentation du nombre de mariages et le succès du PACS attestent d'une évolution des schémas d'union et de vie commune dans la capitale.

Les travaux qui seront poursuivis en 2007 s'efforceront de faire le point sur les changements structurels intervenus dans la famille parisienne. Outre les aspects démographiques,

ils s'intéresseront à l'évolution des revenus, aux conditions de logement, à la scolarité des enfants, aux loisirs et aux difficultés sociales. Ils s'appuieront sur l'important travail de synthèse statistique réalisé en 2006 dans le cadre de l'Observatoire des familles. Chaque fois que l'exploitation des données le permettra, les spécificités de la famille parisienne seront mises en évidence par rapport aux niveaux régional et national, et on montrera aussi les différences entre arrondissements.

En marge de ces travaux, l'équipe travaillant dans le domaine des transports engagera une étude exploratoire visant à caractériser les déplacements des familles parisiennes et des individus qui les composent, en semaine comme en fin de semaine. A Paris, presque 90% des ménages composés de trois personnes ou plus (représentant environ 44% des ménages parisiens) disposent d'une automobile contre 50% en moyenne. Pour autant, la grande majorité des déplacements des individus composant ces familles sont réalisés autrement qu'en voiture. A partir des données générales issues des enquêtes ménages, qui pourraient être utilement complétées par quelques analyses de cas, on essaiera de préciser les comportements actuels de déplacements des familles parisiennes, mais aussi les avantages et les inconvénients des différents modes en fonction de la nature des déplacements effectués, de la présence de jeunes enfants ou des coûts de déplacements.

Un rapport de synthèse de l'ensemble de ces études viendra alimenter les travaux de l'Observatoire des familles à Paris, créé en 2006 à l'initiative de la Ville de Paris et auquel participent la Préfecture de Paris, la Caisse d'allocations familiales, la direction régionale de l'INSEE, l'IAURIF et le Rectorat de Paris. Et comme l'an passé, l'Apur animera, en collaboration avec la Ville de Paris (DFPE), les travaux du comité technique de l'observatoire et actualisera dans ce cadre la base de données partenariale créée en 2006.

4. Les quartiers « Politique de la ville » (CUCS)

Ville de Paris, Région Ile de France, État, INSEE, Mission Ville Préfecture –

Ainsi que le prévoit la circulaire du 24 mai 2006, le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) succède en 2007 au contrat de ville. Il sera le nouveau support du projet de territoire en faveur des quartiers en difficulté. Dans ce cadre, l'État et la Ville de Paris ont défini la nouvelle géographie des quartiers prioritaires à Paris pour les trois années à venir (2007-2009). Proche de la précédente, cette géographie enregistre néanmoins des ajouts significatifs, quelques retraits, et l'apparition de « quartiers de veille » qui feront l'objet d'un suivi attentif sans toutefois bénéficier du même soutien que les quartiers prioritaires.

Les travaux poursuivis s'attacheront à présenter cette nouvelle géographie des quartiers. Ils montreront l'importance des populations et territoires concernés. Chacun des nouveaux périmètres fera l'objet d'un examen destiné à mettre en évidence les enjeux locaux tels qu'ils ressortent des données sociales et urbaines.

En corollaire, l'Apur contribuera à préparer le suivi et l'évaluation du nouveau contrat. La base statistique appelée « Observatoire des quartiers prioritaires » sera enrichie et actualisée pour cet objectif, en collaboration avec la Ville de Paris (DPVI), la Préfecture de Paris (Mission politique de la ville) et les autres administrations intéressées.

5. L'habitat

Ville de Paris, Région Ile de France, État, DREIF, IAURIF

Les travaux sur le logement et l'habitat représenteront comme les années précédentes une contribution importante de l'Atelier. En particulier, l'Apur continuera à apporter tout son concours pour l'animation de l'Observatoire de l'habitat mis en place par la Ville de Paris (DLH) en 2005, en partenariat avec la DREIF, la Préfecture de Paris et l'IAURIF. Le partenariat scientifique avec le Professeur Jean Claude DRIANT, de l'université Paris XII Créteil, sera prolongé.

Avec le concours de l'Observatoire des loyers (OLAP), la base de données sur le logement créée en 2004 sera cette année encore enrichie et actualisée. Une attention toute particulière sera apportée aux statistiques de livraison de logements et on s'efforcera d'éclairer la comptabilisation des

logements sociaux. Enfin les travaux pour les observatoires du saturnisme, de l'insalubrité et de l'habitat dégradé et des hôtels pratiquant de l'hébergement social seront poursuivis.

Il convient de rappeler ici que la Préfecture de Paris et la Ville de Paris ont souhaité que des sujets d'étude sur l'habitat et le logement soient déterminés dans le cadre du comité d'orientation de l'Observatoire de l'habitat qui doit se réunir en février 2007. Le programme ci-dessus sera proposé dans ce cadre.

a. L'habitat insalubre
Ville de Paris, État, Préfecture

Une étude sera poursuivie sur l'habitat indigne à Paris avec un double objectif. Il s'agit tout d'abord de fournir un état précis de l'avancement du programme de résorption mis en œuvre par l'État et la Ville de Paris. Un millier d'immeubles étaient concernés en 2002. On s'intéressera aux résultats obtenus de 2002 à 2007 et aux stratégies des opérateurs. Une évaluation prévisionnelle sera faite, en lien avec les acteurs, pour établir le calendrier d'achèvement du programme.

L'autre volet portera sur les cas d'insalubrité nouvellement repérés. Plusieurs dizaines d'immeubles insalubres ou dangereux sont en effet signalés chaque année, s'ajoutant à la liste initiale de 2002. On montrera, à partir d'exemples, les mécanismes qui favorisent la dégradation du bâti et l'apparition de l'insalubrité. Une réflexion sera amorcée sur les modes opérationnels à envisager pour prévenir ces situations ou organiser leur traitement précoce.

Les données regroupées par l'Observatoire du saturnisme, de l'insalubrité et de l'habitat dégradé seront largement mobilisées. En outre, les activités spécifiques de cet observatoire, créé en 2003, seront poursuivies avec, comme l'an passé, la réalisation d'une note mensuelle d'avancement. De même les opérateurs et les administrations participants resteront sollicités en 2007 pour l'actualisation mensuelle du site extranet dédié à cet observatoire.

b. Les hôtels pratiquant l'hébergement social
Ville de Paris, État, Préfecture de Police

Depuis l'incendie de l'hôtel Opéra en avril 2005, l'État et la Ville de Paris ont engagé une série d'actions communes en direction des hôtels meublés parisiens, notamment pour renforcer la sécurité des lieux. L'Apur en a été d'emblée partie prenante. Son rôle est d'aider à un meilleur partage des informations par la création d'une base de données et d'un site extranet. Ce travail, engagé en 2006, se poursuivra en 2007.

En outre, une étude sera réalisée à partir des données rassemblées. Elle présentera l'évolution du parc, c'est-à-dire sa constante diminution depuis le milieu du 20^e siècle, alors qu'il continue de jouer un rôle majeur dans le parcours résidentiel des ménages les plus fragiles. Une évaluation sera faite de l'utilisation de ces hôtels par les services sociaux pour y loger des personnes en difficulté. Les données de la Préfecture de Police, autorité de tutelle de ces établissements, apporteront un éclairage sur l'état de salubrité et de sécurité. Cette note de cadrage servira aux travaux de l'Observatoire des hôtels parisiens pratiquant de l'hébergement social, auquel l'Apur participe aux côtés de la Préfecture de Police, de la Préfecture de Paris et de la Ville de Paris.

c. L'accès au logement social
Ville de Paris, État, Préfecture

Comme les années précédentes, l'Apur réalisera un rapport sur l'accès au logement social à Paris.

Celui-ci analysera les caractéristiques des demandeurs de logements: nombre, profil social, conditions de logement, motivations, etc. Il décrira comme l'an passé l'offre de logements sociaux et proposera un bilan d'activité de la commission de désignation mise en place par la municipalité parisienne ainsi que par les autres attributaires, la Préfecture de Paris notamment. Cette année, un éclairage particulier sera porté sur la situation des personnes hébergées chez un tiers; ils représentent un cinquième des demandeurs.

B – Le suivi des évolutions économiques, données chiffrées et cartographiques

1. L'évolution de l'emploi à partir du fichier CLAP 2004

Ville de Paris, Région Ile de France, État, CCIP, RATP CAF, INSEE, DREIF et IAURIF

L'évolution récente de l'emploi parisien et régional sera analysée à partir des nouveaux chiffres sur l'emploi issus du fichier CLAP 2004. Un partenariat sera recherché avec les partenaires traditionnels de l'Atelier sur la thématique de l'emploi : le Conseil Régional, la Ville de Paris, l'INSEE et l'IAURIF.

2. Spectrographie des demandeurs d'emplois à Paris ; analyse de l'offre de formation ; enquête sur les difficultés de recrutement dans certains secteurs

Ville de Paris, Région Ile de France, État, ANPE

Le nombre de chômeurs recensés à Paris en 2006 s'élève à un peu plus de 110 000, ce qui représente 10 % de la population active parisienne. Pourtant, certains secteurs d'activités rencontrent de réelles difficultés à recruter et à maintenir leur personnel. Parmi les raisons les plus fréquemment évoquées pour expliquer ce déficit de main d'œuvre, le problème des compétences inadaptées, la pénibilité du travail, l'insuffisante attractivité financière, l'absence de possibilités d'évolution dans le métier ou la cherté de la vie parisienne arrivent en tête.

La convention signée entre l'ANPE et l'Apur le 8 mars 2006 ouvre des perspectives nouvelles pour l'étude du chômage parisien et va permettre pour la première fois de mieux caractériser le chômage au niveau local et d'aborder la question des besoins de formation professionnelle à satisfaire au niveau de la capitale.

Le travail envisagé se décompose en quatre étapes :

- Établir la spectrographie des chômeurs parisiens.

A partir du fichier des demandeurs d'emploi 2006, les profils de la population parisienne au chômage seront décrits et analysés à l'échelle des IRIS, ceci au vu des caractéristiques détaillées des personnes : sexe, âge, situation familiale, nationalité, niveau d'études, qualification, dernière activité, etc. Ce premier volet conduira à une typologie territorialisée du chômage. Il sera prolongé par une exploitation au niveau des arrondissements permettant de décrire à cette échelle les spécificités du chômage local. Pour ce chapitre, la collaboration de l'ANPE sera recherchée.

- Réaliser un inventaire de l'offre de formations.

Le 2^e volet portera sur les formations professionnelles existantes à destination des Parisiens sans emploi. L'offre sera inventoriée à la fois en termes de lieux de formations, d'organismes et de secteurs économiques concernés. Le « maquis » des formations sera ainsi débrouillé et les listes constituées donneront lieu à une cartographie précise. Comme pour l'étude de la population au chômage, un dossier sera réalisé à l'échelle de chaque arrondissement en vue d'une utilisation pratique par les services sociaux.

- Dresser un diagnostic des besoins de formation (éléments méthodologiques).

Concernant les besoins de formation ou plus exactement l'adéquation offre/besoins, l'étude ne produira pas de résultats cette année mais proposera des orientations méthodologiques. A partir des caractéristiques locales du chômage et de l'offre de formations existante, les voies d'un diagnostic des besoins de formation seront préparées dans la perspective d'une étude à suivre. Là encore une collaboration sera proposée aux services du Conseil régional et de l'ANPE.

Enfin, à travers l'analyse des secteurs qui ont le plus de difficultés de recrutement, on mettra en évidence les problèmes réels d'organisation et de fonctionnement des professions concernées. Il s'agira notamment de décrypter les images, le cas échéant, négatives qui accompagnent et nuisent à certains corps de métiers, alors même qu'ils constituent d'importants pourvoyeurs d'emplois à Paris.

3. Les enseignes et leurs stratégies de réseaux dans Paris, l'offre commerciale par secteur d'activités

Ville de Paris, Région Ile de France, État, CCIP

Dans un contexte de mutation, comment évaluer le poids réel des réseaux dans les différents secteurs de l'offre commerciale ? Les différents secteurs de la distribution sont en effet inégalement innervés par le commerce en réseau et les modalités d'organisation prennent des formes différentes.

On s'attachera, au cours de cette étude, à évaluer dans les principaux secteurs de la distribution le poids des différentes organisations commerciales sur le territoire parisien.

Au-delà même de l'examen des réseaux constitués de boutiques regroupées sous une même enseigne d'exploitation, il apparaît utile de mieux saisir les vraies stratégies de maillage que les grands groupes commerciaux mettent en place en quadrillant le territoire parisien à travers des réseaux d'enseignes différentes. En effet, même si le nombre d'établissements rattachés à une enseigne donnée peut sembler relativement peu important, on s'aperçoit que certains groupes, en contrôlant une multitude de petits réseaux de poids limités, maîtrisent de larges pans de la distribution parisienne.

Face à de telles entités économiques, de quels outils la collectivité publique peut elle se prévaloir ? Comment préserver le libre exercice de la concurrence, maintenir une offre commerciale réellement diversifiée, et assurer la pérennité de la vie de quartier en adéquation avec les besoins des consommateurs parisiens, résidents, travailleurs et touristes ? L'étude proposera des éléments de réponse à ces questions.

4. Convention BDCOM – Résultat des enquêtes sur 20 rues commerçantes – évolutions commerciales et travaux sur l'espace public

Délégation de Paris CCIP, Ville de Paris (DDEE), Préfecture

En 2007, un double travail d'enquête sera mené : il permettra, d'actualiser les données sur l'échantillon des rues commerçantes suivi depuis 2004 (22 rues) et s'attachera à examiner un ensemble de grandes voies dans Paris comprenant des artères commerciales parmi les plus importantes et les axes ayant fait l'objet de travaux d'aménagement récents (axes civilisés).

Par ailleurs une exploitation particulière de la base des données de la BD COM sera réalisée permettant d'identifier l'appartenance des commerces à des réseaux commerciaux structurés.

C – Flux urbains : déplacements, pollution, nuisances, approvisionnement et déchets

1. Perspectives de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le bâti parisien

Ville de Paris, Région Ile de France, État

A l'échelle nationale, le secteur résidentiel/tertiaire contribue à 20% des émissions de gaz à effet de serre.

Le bâti parisien est constitué à 90% de bâtiments construits avant 1975, ne répondant de ce fait à aucune réglementation thermique. La faible performance thermique du bâti parisien laisse penser qu'un programme ambitieux de rénovation pourrait permettre de réaliser d'importants gains d'efficacité énergétique.

Les différentes solutions de rénovation seront donc ici étudiées et quantifiées en regard de cet objectif.

On étudiera, entre autres, la portée du double vitrage, de l'isolation des enveloppes, du remplacement des équipements de chauffage individuel peu performants, l'impact du chauffage urbain, etc...

Enfin, on confrontera la nécessité de la lutte contre l'effet de serre et la préservation de la valeur patrimoniale du bâti.

2. Contribution à la mise en œuvre de modes de déplacements alternatifs : suivi des vélos en libre service

Ville de Paris, État, CCIP

Dans la continuité de l'étude d'implantation des stations pour les vélos en libre service réalisée par l'Atelier en 2006, l'Apur continuera à apporter son aide en 2007 pour la mise en œuvre de ce nouveau service de mobilité. Ce travail sera mené en étroite collaboration avec la Direction de la Voirie, les services de l'Etat et l'opérateur qui sera désigné.

3. Groupe de travail sur l'espace public (suivi 2006)

Ville de Paris, État, Région Ile de France

En 2007 L'Atelier continuera de participer en tant que de besoin au groupe de travail sur l'espace public piloté par la Préfecture de Paris, qui rassemble notamment les services de la Ville et de l'Etat (Préfecture de Police et Service Départemental de l'Architecture). Ce groupe de travail abordera l'insertion d'un certain nombre de projets de la Ville et notamment celui des stations de vélos en libre-service.

D – Mise à jour et développement des bases de données

Ville de Paris, État

Les nouvelles orientations retenues depuis 2004 pour le traitement des bases de données de l'Apur ont été confirmées en 2005 et en 2006 et se poursuivront en 2007. Il s'agit de l'établissement de l'inventaire et du catalogue des données dont dispose l'Atelier, en vue de faciliter leur diffusion et leur usage ; du chargement de ces données, avec leur documentation, sur un serveur de données administré, lui-même complété par des archives organisées et sécurisées ; enfin de l'organisation des modalités par lesquelles les données spécialisées peuvent s'appuyer sur les données de référence pour en tirer une géolocalisation indirecte et des moyens d'analyse, par croisement entre les données de sources différentes. Par ailleurs, le rapatriement en interne à l'Apur des procédures qui tournent actuellement sur le site central de la Mairie de Paris en environnement MVS et AIX-IBM, prévu initialement en 2006 a été reporté. A cette occasion pourra être réexaminée la chaîne des traitements de mise à jour de la base de données de référence sur Paris dans ses composantes alphanumériques et cartographiques en mettant à profit les fonctionnalités des versions récentes d'ARCGIS et de ARCSDE. Ce sera l'occasion de rapprocher autant que possible les processus de mise à jour des entités similaires sur Paris et sur la Petite Couronne.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les mises à jour et les développements des principales bases de données de l'Apur en 2007 et en particulier :

1. Base de données de référence sur Paris (adresses et parcelles)

Ville de Paris, État

La base de données de référence sur Paris est formée des adresses, des voies et des segments du réseau des voies, des parcelles et sections cadastrales, des parcelles ville, des îlots actuels, des quartiers et des arrondissements et enfin des emprises d'équipements et autres grandes affectations et occupations de l'espace. Une version cohérente de cette base de données est livrée en format diffusion par millésime. La version 01/01/2004 a été livrée en 2005 et la version 01/01/2005 sera livrée prochainement en 2006. La version au 01/01/2006 le sera, elle, début 2007 et la version au 01/01/2007 le sera début 2008. Toutefois, la poursuite de ce travail en 2006 et 2007 suppose que les documents d'arpentage (qui servent à la mise à jour du cadastre) soient mis à disposition de l'Apur

depuis le 01/01/2005 ou à défaut les reports sur les plans minute cadastraux. Ce point reste aujourd'hui à confirmer.

Par ailleurs, la Ville de Paris a souhaité disposer d'une mise à jour « continue » des adresses et des voies (dénomination, tronçons et filiations) sur la base des informations transmises par le service de la topographie et de la documentation foncière de la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris (STDF) (arrêtés de dénomination de voies, décisions de numérotage...). L'Apur a proposé de livrer des mises à jour rapprochées (au moins tous les deux mois) de ces entités. Celles-ci seront mises en cohérence une fois par an avec la version millésime de l'ensemble des données. Cette proposition a été acceptée. Elle est en cours de test et de développement au deuxième semestre 2006 et devrait être consolidée en 2007. Si les documents d'arpentage étaient livrés à l'Apur en continu, une extension de cette proposition au parcellaire et aux îlots serait envisageable.

Dans le cadre de la convention Ville de Paris – DGI, l'Apur livrera les données convenues dans leur dernier état de mise à jour.

Par ailleurs, en ce qui concerne le bâti, le STDF continuera à livrer à l'Apur le bâti vectoriel qu'il a digitalisé avec le nombre de niveaux de chaque bâtiment (40% de Paris est actuellement couvert). L'Apur intègre cette information en SIG, ce qui permet d'améliorer sensiblement le calcul des densités bâties bien que ce bâti soit calé sur le plan parcellaire raster de ce service et non sur le parcellaire vectoriel (cadastre et ville ou QIP) entretenu par l'Apur depuis le début des années 90.

Enfin la Ville de Paris, et en particulier le STDF de la Direction de l'Urbanisme souhaite que l'ensemble des processus de confection et de mise à jour des plans de référence parcellaires soient examinés afin de les optimiser en termes de qualité pour les usagers, afin de répondre aux besoins tout en évitant les redondances entre plans, d'utiliser au mieux les qualifications des personnels et enfin d'épargner les ressources nécessaires à leur confection et à leur entretien. Cette analyse sera menée en 2007 avec l'Apur du fait de sa forte implication dans la production des données.

2. Base de données de référence au niveau de l'agglomération centrale **Ville de Paris, Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris, Départements concernés**

La base de données de référence au niveau des 4 départements formant l'agglomération centrale de la région Ile de France (92, 93, 94 et 75) est formée des îlots, du réseau filaire des voies (avec le nom de la voie et les adresses extrémité à gauche et à droite), des cours d'eau, des voies ferrées et enfin des grandes emprises d'équipements. Le contour des îlots physiques et des limites administratives de départements, communes, arrondissements et quartiers de Paris a fait l'objet en 2005 et en 2006 d'une mise à jour et d'un recalage en coordonnées, afin d'être compatible avec une échelle de l'ordre du 1/2000. Il en va de même de la géométrie du réseau filaire des voies excepté, à ce jour, pour écrit, 27 communes du département 93.

Les départements ont apporté leur concours direct à cette opération sous la forme de mise à disposition des données géométriques les plus détaillées dont ils disposent : cadastre numérique lorsqu'il est disponible, plan topographique départemental, ancien PERDIF et partout orthophotoplans récents (2002 et plus). Les plans ainsi obtenus sont destinés à alimenter les études de l'Apur et de ses membres. Par convention, ces plans sont partageables également avec les départements concernés et éventuellement les communes ou groupements de communes qui en font la demande.

Le travail doit être poursuivi pour actualiser les adresses extrémités des tronçons de voie et permettre ainsi un géocodage à l'îlot à partir des adresses et de positionner celles-ci sur le réseau des voies. Il doit également être poursuivi pour compléter la couche des équipements.

Il apparaît clairement, toutefois, que l'Apur ne dispose pas des moyens nécessaires pour achever la réinitialisation complète de cette base de données géographiques et encore moins pour la tenir à jour.

Pour répondre aux besoins de ses études et aux besoins de ses membres et pour poursuivre sa politique d'échanges et de mutualisation de données, l'Apur propose donc de mettre en place des processus coopératifs permettant de répartir la charge de mise à jour des données (et parfois d'initialisation). Cette orientation, qui avait été évoquée mais non mise en œuvre, a été réactivée avec la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP) qui couvre les 4 départements. Après une étude comparative détaillée des modèles de données et des nomenclatures, des tests seront menés au

cours du 2^e semestre 2006. En résumé, la BSPP mettrait à jour le réseau filaire des voies et l'Apur les îlots. Le problème est que la BSPP a besoin de mises à jour continues avec un décalage dans le temps le plus faible possible, alors que l'Apur ne disposera pas toujours des éléments topographiques constitutifs de la géométrie des îlots. Un système comportant une double représentation géométrique (provisoire et définitive) est à étudier. Si ce processus réussit, une méthode analogue pourrait être envisagée en 2007 pour tenir à jour les équipements par exemple...

3. Autres bases de données

La base de données à l'adresse sur les équipements mise à jour au premier semestre 2006, fera l'objet en 2007 d'une actualisation par intégration des nouveaux équipements qui seront signalés à l'Atelier.

En matière de PLU, la Direction de l'urbanisme (DU) de la Ville de Paris a transmis à l'Apur la version numérique soumise à l'enquête publique et devrait transmettre prochainement la version numérique du document approuvé par le Conseil de Paris, après intégration des effets des amendements proposés et approuvés.

En marge du PLU révisé de la Ville de Paris, une base de données patrimoine est en cours de constitution : l'Apur a assisté la DU dans la réalisation d'une base de données multimédia (base de données, textes et images) sur les « protections Ville de Paris ». Ce travail se poursuit en vue de sa publication sur le site Internet de la Ville. Par ailleurs, une coopération avec le Service départemental de l'architecture et du patrimoine de Paris (SDAPP), avec la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris et enfin avec la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) a été engagée dans le but de disposer d'une base SIG des Monuments Historiques et des sites inscrits ou classés. Un test sur le 6^e arrondissement a été entrepris : le contour des emprises protégées est déterminé et tracé à grande échelle sur les plans de référence de l'Apur par la DRAC. La saisie de ces contours est effectuée par le bureau des documents graphiques de la DU. Le contrôle et l'intégration est effectué par l'Apur. Ces travaux, suspendus depuis fin 2005, en raison de la priorité accordée à la révision du PLU, doivent reprendre et permettre d'aboutir et de couvrir tout Paris en 2007.

Par ailleurs, en liaison avec les services de la Direction de la Décentralisation et des Relations avec les associations, les territoires et les citoyens (DDATC) de la Ville de Paris et avec l'INSEE, l'Apur a été chargé de procéder, pour le compte de la ville de Paris, à l'expertise continue du « Répertoire des Immeubles localisés »(RIL) de l'INSEE et donc à signaler les adresses à contrôler pour améliorer la base de sondage du recensement annuel de population. Ce travail sera amplifié en 2007, car l'INSEE souhaite que toutes les adresses de Paris aient été contrôlées au moins une fois tous les 5 ans (il reste 60 000 adresses à contrôler en 2007 au lieu d'une moyenne de 8 000 chaque année). L'Apur organise ces contrôles avec l'INSEE, recrute et encadre les enquêteurs, mais ceux-ci sont rémunérés par la Ville de Paris sur budget DDATC.

Enfin, l'Apur a été sollicité par le BRGM, dans le cadre de sa base de données BASIAS pour géolocaliser les anciens sites industriels susceptibles d'avoir été polluants qu'il aura pu réunir en provenance de diverses sources et en particulier du CNAM et du STIIC (service de la Préfecture de Police qui gère les installations classées). L'Apur s'est engagé à déterminer la localisation de chaque site à partir de l'adresse, y compris les adresses anciennes sur des voies qui ont changé de nom et qui ont parfois disparu. Le travail, qui a été engagé en juillet 2006 s'appuie notamment sur la nomenclature des voies du STDF et sur les collections de plans anciens disponibles dans ce service. Ce travail devrait être achevé au plus tard mi 2007.

II - PARTICIPER À LA DÉFINITION DES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A – Contributions aux réflexions sur l'urbanisme et la réglementation

1. PDP, contributions aux travaux de mise au point des documents

Ville de Paris

L'Apur continuera à apporter son aide aux services de la Ville de Paris pour la mise au point du PDP et contribuera, en tant que de besoin, aux différentes réunions de concertation qui pourront être organisées avec les collectivités concernées.

2. PLU de la ville de Paris, contributions aux travaux de mise au point de l'observatoire du PLU

Mise en œuvre et tests d'efficacité du dispositif

Ville de Paris, Région Ile de France, État, CCIP

Lors de sa session du 12 juin 2006 consacrée à l'approbation du PLU, le Conseil de Paris a approuvé la mise en place d'un observatoire du PLU. Cette structure doit permettre de mesurer le niveau de réponse aux objectifs fixés et l'efficacité des moyens réglementaires mis en œuvre pour y concourir.

La structure de fonctionnement retenue repose sur la mise en place :

- d'un comité de pilotage présidé par l'adjoint au Maire de Paris chargé de l'urbanisme et de l'architecture et qui détermine les grandes orientations de l'observatoire,
- d'un comité technique chargé de coordonner la mise en œuvre opérationnelle de l'observatoire présidé par la Direction de l'Urbanisme et composé de représentants de l'Apur, des principales Directions de la Ville de Paris concernées, de représentants de la Préfecture de Paris,
- d'une structure permanente d'observatoire qui repose sur l'Apur et sur les services compétents de la Direction de l'Urbanisme et des différentes directions de la Ville de Paris concernées.

Dans ce cadre, le travail de l'Atelier pour 2007, dans le prolongement des réflexions préliminaires conduites en 2006 sur les différents thèmes susceptibles de faire l'objet d'observations, consistera notamment à collecter des données nécessaires permettant de répondre aux thèmes d'observation privilégiés retenus par le Conseil de Paris. Il s'agit :

- d'une part des données statistiques de base sur la construction à Paris (répartition entre construction neuve et réhabilitation ; destination des constructions, COS de droit-COS de fait)
- d'autre part des principales innovations réglementaires du PLU (règle des 25 %, emplacements réservés, possibilités de dépassement de COS, protection du commerce et de l'artisanat, protections patrimoniales, stationnement...).

L'Atelier s'attachera, en liaison avec la Direction de l'Urbanisme, à définir pour chacun de ces thèmes les indicateurs indispensables à leur observation. Il mettra en place le réseau de correspondants permettant d'assurer la pérennité de la fourniture des données.

Enfin, sur les thèmes pour lesquels un état des lieux au moment de la mise en place du PLU paraît nécessaire pour mesurer l'impact des nouvelles dispositions (protection de locaux commerciaux, répartition des destinations, stationnement, espaces libres, espaces verts...), l'Atelier rassemblera de façon synthétique les éléments permettant d'apprécier la situation au moment du lancement du PLU ou les tendances constatées antérieurement.

En outre, à la demande du comité de pilotage, l'Atelier pourra également être appelé à mener ou à piloter des études particulières sur des thèmes spécifiques.

3. Tissus ordinaires et exceptions architecturales – réflexions et propositions

Ville de Paris, État

L'architecture contemporaine semble être diversement appréciée par le public parisien. Certains lui reprochent de bousculer un cadre urbain aux caractéristiques marquées par un certain degré d'homogénéité –classique ou pittoresque-. En revanche elle interpelle ou fascine lorsqu'elle se met au service de l'exception urbaine. L'impact de Beaubourg, du nouveau musée de Arts premiers, d'une manière générale, ce qu'on pourrait appeler l'effet Bilbao, sont archétypiques d'exceptions urbaines perçues positivement par la presque totalité des spectateurs et des usagers.

La présente étude recherchera dans les productions contemporaines à la fois celles qui respectent le "déjà là" sans cesser d'être "modernes" et celles qui s'en démarquent délibérément.

Une analyse critique portant notamment sur le rapport entre la forme architecturale et le message qu'elle délivre sera conduite afin d'améliorer et de partager une lecture de la ville à la fois dans son épaisseur historique et dans ses dynamiques de changement.

4. Essai sur le coût « global » des IGH de Paris - Études thématiques sur le thème du développement durable (mixité fonctionnelle et sociale)

Ville de Paris, Région Ile de France, État, ORIE, CCIP

La question des tours à Paris a été de nombreuses fois évoquée à l'occasion du vote du nouveau Plan Local d'Urbanisme de Paris.

L'étude poursuivie s'efforcera de résumer les principaux éléments du débat et de faire le point sur des questions fondamentales qui se sont posées à cette occasion : l'IGH est-il plus dense que l'îlot, est-il plus dispendieux en coût de construction et en coût de fonctionnement, en coût écologique ? Sur le plan esthétique, comment synthétiser les éléments du débat, notamment en traitant de la question des dalles, de l'impact sur le paysage urbain selon qu'il s'agit d'objets isolés ou de quartiers de tours. Enfin, comment mieux mettre en évidence et, partant, mieux apprécier l'impact de la question des programmes sur les aspects sociaux -question, à bien des égards, omniprésente dans ce débat.

Ces aspects -densité et économie d'une part, objets ou tissus urbains d'autre part- seront étudiés à partir d'une approche documentée sur les réalisations parisiennes, mais aussi avec des exemples précis dans d'autres grandes villes en France et en Europe.

5. Typologie des voies parisiennes et activités en rez-de-chaussée des immeubles –en particulier évolutions concernant les professions libérales (réglementation du 631- 7)

Ville de Paris, Région Ile de France, État, CCIP

Les préconisations du PLU insistent sur l'importance du rez-de-chaussée des bâtiments pour l'espace public de la ville et pour l'architecture des bâtiments (socles, soubassements, entrées multiples et locaux collectifs sont des items récurrents). L'étude cherchera si la typologie des voies et leur type d'activité ne pourraient pas permettre une meilleure adéquation entre les programmes à y promouvoir et le caractère de la voie (flux, bruit, activités, encombrements...). Il sera procédé à un examen approfondi des nouvelles orientations et de leurs applications potentielles, en particulier en ce qui concerne les devantures.

B – Contribution à la définition de projets d'aménagement

1. Arrondissements de Paris, 2006, état des lieux et perspectives (poursuite des travaux 2006) **Ville de Paris, État, RATP, CCIP**

Il convient de rappeler que l'Apur a contribué en 2001 au diagnostic préalable à la révision du PLU de la Ville de Paris par une étude très complète des 20 arrondissements intitulée « Paris et ses quartiers ». Depuis lors, cinq années se sont écoulées au cours desquelles la ville a évolué, des changements importants ont été apportés et de nombreux projets élaborés dans le contexte stimulant de la révision du PLU de la ville de Paris.

L'étude qui a été engagée en 2006 et sera poursuivie en 2007 compte tenu de son ampleur, en liaison avec les services de la Ville et de la Préfecture de Paris, ainsi que du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de Paris, se propose d'une part de rendre compte de ces évolutions par une actualisation des principaux éléments de « Paris et ses quartiers », notamment en intégrant les dernières évolutions démographiques et socio-économiques, et d'autre part de réinscrire les différents projets réalisés ou projetés au sein de ce nouvel état des lieux. Elle ambitionne enfin, à l'issue de cet essai de synthèse, d'examiner les orientations, perspectives et modalités d'actions à envisager au plan local pour favoriser une amélioration du cadre et des conditions de vie des citoyens. Par exemple, comme il a été évoqué, on examinera comment développer encore le nombre d'équipements publics dans le centre de la capitale, où les terrains sont peu nombreux ; on regardera, par exemple, s'il n'est pas possible de réaliser un certain nombre d'entre eux sur les toits des immeubles les plus importants. Par ailleurs, sur les quartiers ayant fait l'objet de vœux du Conseil de Paris (n° 1096, 1097bis, 1099 et 1100) pour la création de ZPPAUP, dans les 6^e, 10^e et 18^e arrondissements (Montmartre), l'étude s'attachera à faire un premier bilan des qualités patrimoniales à l'échelle urbaine, paysagère et architecturale en vue de déterminer les enjeux d'un tel projet et de formuler des propositions de périmètres de protection qui pourraient être retenus. D'autre part, on s'efforcera, en liaison avec le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de Paris et les services, de cerner dans les arrondissements les différents secteurs et terrains où des projets-signaux pourraient être proposés, conformément aux possibilités offertes par le futur règlement d'urbanisme de Paris (cf. art 10.1-3 du règlement).

2. Paris, la ville aux multiples centralités, conséquences en termes d'animation, de déplacements et liens avec l'agglomération centrale **Ville de Paris, Région Ile de France, État, RATP, CCIP**

La loi SRU, puis les discussions sur la révision du SDRIF ont de nouveau fait resurgir la question du "polycentrisme" régional, de manière d'ailleurs sensiblement différente selon qu'il en était débattu d'un côté ou de l'autre du boulevard périphérique. Dans Paris, la question a également été posée à l'occasion de la préparation du Plan de Déplacements de Paris (PDP).

D'une manière générale, le sujet paraît devoir être traité à plusieurs niveaux :

D'abord en regard de "l'animation" des quartiers, notion généralement présentée comme l'indicateur principal de la centralité. Des "nouvelles" centralités ensuite : Paris, comme d'autres villes, s'interroge sur les nouveaux modes de consommation, de commerces et de loisirs. De fait, par des biais divers, et en particulier du développement de l'implantation des enseignes, les moyennes et grandes surfaces font leur apparition dans les centres-villes, venant directement concurrencer les activités traditionnelles. Leur multiplication a-t-elle aussi un impact sur la vie urbaine ? Des exemples étrangers, comme à Birmingham, ou en banlieue parisienne, comme à Boulogne, interrogent la capacité de ces nouvelles "centralités" à engendrer des sociabilités comparables à celles des rues traditionnelles. Il s'agira ici d'une première réflexion sur ce sujet difficile. De la spécialisation des quartiers et de leur polyvalence enfin ; sur ce point comment les différencier et les localiser avec précision ; comment traduire les réseaux qui se tissent entre eux – par exemple entre le quartier de la Bourse et la rue Réaumur.

Dans cette étude, on s'efforcera de recourir à des indicateurs statistiques chaque fois que cela sera possible (l'appréciation sur les centralités souffrant fréquemment d'une certaine subjectivité). Ce qui "fait quartier" a été approché finement par les chercheurs de l'INSEE à l'occasion d'une vaste enquête réalisée en 2001 auprès de 12 000 personnes - (enquête «Vie de quartier», d'avril-juin 2001). On cherchera ici à exploiter les données recueillies pour Paris. Six thèmes étaient retenus : les nuisances et la sécurité, les services et leurs usages, la qualité de l'habitat et de l'environnement, l'activité, la participation électorale et la sociabilité.

Le rapprochement des données disponibles sur Paris (comme les taux d'équipements) avec celles de l'INSEE permettra sans doute de préciser utilement le débat sur les centralités parisiennes. Enfin, on interrogera, en s'efforçant de mieux le préciser, le concept de "parisiannité", en examinant s'il est « objectivement » possible de dégager dans Paris des spécificités locales très marquées, par exemple avec des ambiances nocturnes particulières. On procédera sur ce point à des rapprochements avec les actions très volontaristes menées par exemple à Lyon ou à Bordeaux.

3. Plans de Sauvegarde du Marais et du 7^e arrondissement

Ville de Paris, État

Le 15 juin 2006, la Commission nationale des secteurs sauvegardés a voté la mise en révision des PSMV parisiens avec deux objectifs : mettre en cohérence les PSMV avec le PADD ; et repenser les règles de gestion du patrimoine bâti de ces secteurs.

Ces révisions pourraient inaugurer une nouvelle conception des plans de sauvegarde, avec, à certains égards, une conception plus respectueuse de la ville existante ; une plus grande considération du patrimoine bâti des XIX^e et XX^e siècles, une meilleure prise en compte des espaces non bâtis - cours intérieures, jardins et voies publiques- et enfin une plus grande synergie entre le développement économique et la conservation du patrimoine.

Cette révision des PSMV sera menée conjointement par la Ville et l'État, comme les textes le prévoient.

Pour chaque PSMV, une commission de révision sera mise en place en 2006, et un chargé d'études sera nommé.

Dans le cadre des études à effectuer pour la révision des deux PSMV, l'Apur aura en charge l'actualisation des données socio économiques, l'analyse des tissus urbains concernés, la préfiguration de la nouvelle réglementation des droits de construire. L'Apur pourra également apporter son concours pour contribuer à la réalisation des fiches d'immeubles, sous l'égide des orientations données par le chargé d'études désigné auprès des services de l'État et du comité de suivi.

L'Atelier vérifiera la cohérence des PSMV avec le PADD, établira un projet de mise en conformité des réglementations et étudiera ces incidences sur l'évolution des droits de construire dans les PSMV.

Pour ces études, l'Apur s'appuiera sur les travaux déjà entrepris en 2004 à l'occasion des études concernant ces deux PSMV.

4. Concours aux opérations d'aménagement (Nord-Est, Bercy-Poniatowski, Seine Aval, Batignolles...)

Ville de Paris, État, Région Ile de France

L'Apur participera à la maîtrise d'ouvrage urbaine des divers projets engagés par les collectivités publiques dans Paris, en assistant, en tant que de besoin les services concernés de la Ville de Paris et de l'État pour la mise au point de la méthodologie de l'évaluation, l'élaboration et la mise en oeuvre des outils et des indicateurs.

Sont concernés les projets engagés ou susceptibles de l'être par la Ville de Paris ou les opérateurs publics aux portes Pouchet, Montmartre, Clignancourt, cité Michelet, Vincennes ainsi qu'aux Olympiades et à la Cité Michelet.

Comme pour les Olympiades, l'Apur participera à la rédaction de cahiers des charges et pourra apporter son expertise lors du suivi des études urbaines, un d'éclairage sur l'insertion des secteurs dans des territoires plus larges, notamment intercommunaux ainsi que sur les dynamiques économiques et urbaines de ces territoires, comme à Issy-les-Moulineaux ou à Bercy.

C – Réflexions particulières sur le site de Paris

1. Le site de la Seine dans Paris, nouveau regard

Ville de Paris, État, Région Ile de France

Le site de la Seine représente à Paris un paysage urbain exceptionnel à partir duquel la ville s'est construite et est, dans sa partie historique, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. La Seine constitue tout à la fois un axe majeur de développement urbain avec de grandes opérations d'aménagement en amont et en aval de Paris : Bercy, Paris Rive Gauche, liaison Ivry Paris, liaison Issy Paris et un des lieux principaux de la capitale favorisant le développement de sa biodiversité.

Les enjeux apparaissent aujourd'hui multiples : mettre en valeur le patrimoine à la fois bâti et naturel, mais aussi concilier les différents usages grâce à des aménagements ou parfois simplement par des dispositifs en temps partagé et réfléchir à optimiser l'ouverture des quartiers sur la Seine.

Un nouveau schéma directeur, mieux adapté aux nouvelles pratiques des citoyens, pourrait être réalisé. Il pourrait s'attacher à :

- intégrer tout l'apport écologique du fleuve dans Paris
- réfléchir à une meilleure insertion des ports industriels de marchandises permettant de concilier les usages dans le temps et offrir une promenade en fin de semaine
- examiner les possibilités de développement d'activités de loisirs ludiques pérennes et éphémères,
- proposer la mise en œuvre d'un transport de passagers régulier
- et, le cas échéant, repenser le devenir des voies sur berges en rive gauche et en rive droite en intégrant la question du fonctionnement des quais hauts et des quartiers riverains à la réflexion.

Il compléterait ainsi utilement les précédents schémas directeurs réalisés depuis 1977.

2. Les Bois

Ville de Paris, État, Région Ile de France, RATP

A la suite des réflexions engagées par l'Atelier sur les bois en 2005 et 2006 : propositions pour un schéma directeur du bois de Vincennes, propositions pour un schéma directeur du bois de Boulogne, projets et schémas d'aménagement d'espaces publics - place du Cardinal Lavigerie, esplanade du Château pour le bois de Vincennes- , travail sur l'évolution des concessions, en particulier une plus grande ouverture au public de l'hippodrome d'Auteuil tout en maintenant les activités hippiques..., le travail de l'Apur pourrait porter en 2007, en étroite collaboration avec les services de la Ville et/ou ceux de l'État sur les thèmes suivants :

a. Bois de Boulogne : propositions pour un schéma directeur

Un schéma directeur a été préparé pour le bois de Vincennes, il est proposé de procéder au même exercice sur le Bois de Boulogne. Ce travail doit être mené en lien étroit avec les communes et les collectivités voisines, directement concernées

b. Déplacements alternatifs dans les bois, faisabilité d'un système de navettes

La mise en œuvre de navettes internes au bois est un des moyens évoqués pour faciliter son accès et/ou les liaisons entre les grandes unités paysagères autrement qu'en voiture. Ce travail vise à préciser le rôle et la faisabilité d'un système de navette à partir d'un état des lieux, de l'identification des besoins des concessionnaires et des premières pistes envisagées par la Direction de la Voirie et des Déplacements.

- c. Bois de Vincennes : un projet d'aménagement de l'avenue de Gravelle, un belvédère sur la vallée de la Marne.

Ce travail pourrait porter sur des principes d'aménagement de l'avenue de Gravelle (Bois de Vincennes) en lisière sud du bois en lien avec les communes riveraines, de la porte de Charenton à Paris jusqu'à Joinville-le-Pont, prenant en compte le stationnement et l'ensemble des circulations. Il pourrait également porter sur des pistes de mise en valeur d'un secteur peu fréquenté du bois, à proximité du lac de Gravelle malgré ses potentialités : belvédère sur la vallée de la Marne et grands points de vue, présence emblématique de la Redoute de Gravelle, ferme pédagogique Georges Ville.

3. GPRU - Participation aux études – travaux d'évaluation

Ville de Paris, Région Ile de France /

Comme il a été fait en 2005 et 2006, il sera procédé, en tant que de besoin, à la mise à jour des indicateurs dans les quartiers politique de la ville (dénommés CUCS) et GPRU, et on procédera à leur interprétation.

III – PRÉPARER LES PROJETS D'AGGLOMÉRATION DANS UN SOUCI D'HARMONISATION

A – Projets liés aux transports et à l'amélioration de l'espace public

4. Les grands carrefours aux portes de Paris (Bercy, La Chapelle, Issy, Bagnole)

Ville de Paris, État, Région Ile de France

Les grands échangeurs situés aux portes de Paris jouent un rôle essentiel dans le bon fonctionnement de l'agglomération, en juxtaposant sur un même site et un même ouvrage les échelles nationales, régionales et locales. Un premier travail établi lors de la récente candidature des Jeux Olympiques de Paris sur le carrefour de la Chapelle a montré les nombreux avantages liés au réaménagement de celui-ci : rationalisation des fonctions, gain foncier, centralité renforcée, diminution des coupures urbaines, etc. L'objet de cette étude est de regarder sous ce prisme 4 grands carrefours parisiens. Ainsi, le projet de la porte de la Chapelle devra être adapté en tenant compte du nouveau contexte. La Porte de Bercy, ainsi que le carrefour d'Issy, dont les études ont déjà été amorcées au cours de l'année 2006, seront poursuivies en 2007. Enfin, une réflexion sera entamée sur le carrefour de la porte de Bagnole.

5. Les grandes places pôles d'échanges : approche tridimensionnelle (deux places : Nation et République)

Ville de Paris, État, Région Ile de France, RATP

Il s'agit au travers de cette étude d'engager une réflexion sur les places urbaines de Paris, qui sont à la fois des gares RER, d'importantes correspondances de métro et des lieux principaux de centralités. Ces places assurent de très nombreux échanges en sous-sol et en surface qui s'entrecroisent, c'est le cas par exemple des places de la Bastille, de la Nation, du Châtelet, ou de la République.

L'étude proposera d'analyser les liens entre le réseau souterrain et la surface, afin d'en améliorer la lisibilité et de favoriser les échanges. En 2007, il est proposé de retenir deux sites : celui de la place de la Nation et celui de la place de la République.

6. Schéma Directeur d'occupation du plan d'eau de La Villette **Ville de Paris, État, Région Ile de France**

Le bassin de La Villette réaménagé au début des années 80 est un espace majeur de l'Est parisien. Les berges dégagées, le vaste plan d'eau libre d'occupation lui donne une visibilité et une grande unité. Son cadre, peu contraignant, permet aussi d'accueillir des pratiques multiples.

Dans une logique d'ensemble, et en liaison avec le port existant de l'Arsenal ainsi qu'avec les projets de Saint Denis et Pantin, se pose aujourd'hui la question de l'aménagement d'un port de plaisance sur le bassin de La Villette. De fortes demandes existent aussi quant à l'implantation d'activités nautiques. L'étude vise donc à l'établissement d'un document cadre qui définira les conditions d'opportunité et d'aménagement de ces équipements.

7. Évolutions économiques et sociales récentes, circulation et déplacements dans les quartiers Rivoli et Beaubourg / Temple **Ville de Paris, État, Région Ile de France, CCIP**

Des aménagements de voirie ont été réalisés par la Ville de Paris dans le quartier des Gravilliers ces dernières années. Il est proposé de faire le point sur l'impact de ces aménagements sur la structure commerciale du quartier : commerce de gros et commerce de détail (organisation des livraisons et enlèvements). L'effet éventuel de ces aménagements sur les circulations automobiles et les déplacements dans ce quartier et à ses abords (riverains, visiteurs, employés ...) sera également analysé. Les équilibres nouveaux sur le plan économique et social que peut connaître le quartier, du fait qu'une partie est en secteur sauvegardé et une autre est soumise aux nouvelles réglementations du PLU de Paris concernant la limitation du commerce de gros, seront examinés.

L'ensemble de cette analyse doit permettre de caractériser précisément les problèmes rencontrés dans ce quartier et de les confronter aux plaintes formulées par les associations de riverains.

Une étude similaire sera réalisée pour le quartier de la rue de Rivoli dans le secteur de l'ancienne Samaritaine. Il s'agira d'examiner les bouleversements sur les plans économique et commercial consécutifs à la fermeture du magasin de la Samaritaine.

8. Suivi études tramway des Maréchaux est **Ville de Paris, État, Région Ile de France**

Durant l'année 2007, les études portant sur l'extension du tramway T3 à l'est de Paris jusqu'à la Porte de la Chapelle seront poursuivies en liaison avec l'équipe lauréate désignée pour cette opération.

C'est dans ce cadre que l'Apur pourra apporter toutes contributions utiles à la bonne conduite de ces travaux.

B – Projets concourant au rayonnement et au développement durable du centre de l'agglomération

1. Les équilibres au centre de l'agglomération métropolitaine, poursuite de la réflexion sur le SDRIF, contribution aux travaux de la « Conférence Métropolitaine » **Éléments de réflexion sur les leviers d'action en matière de prix fonciers** **Ville de Paris, État, Région Ile de France, IAURIF**

L'Apur s'efforcera, comme les années précédentes, de contribuer, en liaison avec les services de la Ville de Paris, de l'État, de la Région, de l'IAURIF et de l'INSEE, aux réflexions sur le SDRIF.

Il est en particulier proposé en 2007, de développer la réflexion sur les thèmes principaux qui ont été retenus par le Conseil Régional dans sa présentation, en Juin 2006, des premières orientations pour la révision du schéma directeur, dans le document « Une vision régionale pour l'Île-de-France », à savoir : le logement, les équipements, les déplacements, la préservation, la restauration et la valorisation des ressources naturelles et l'économie.

Dans le cadre de ces travaux, la réflexion parisienne sera également approfondie dans les domaines de l'aménagement et de l'architecture.

L'objectif est de contribuer au développement d'une analyse partagée entre tous les acteurs, permettant d'aboutir à des propositions communes, en particulier pour Paris et la zone dense. Les études viendront également alimenter en tant que de besoin les travaux qui pourront être engagés sur ces thèmes dans le cadre de la future Conférence métropolitaine proposée par la municipalité parisienne.

Dans le prolongement des travaux réalisés en 2004 sur les possibilités de développer le logement social dans le centre de l'agglomération, un travail spécialisé sera mené sur la question foncière. En effet la hausse des prix fonciers de ces dernières années a fortement affecté à Paris et les communes proches. Si les prix y demeurent moins élevés que dans quelques métropoles mondiales comme Londres, l'écart tend à se réduire. Au niveau national, les prix parisiens restent en toutes périodes deux fois supérieurs à ceux des grandes villes de province. Quant aux baisses annoncées à partir de 2007, tout indique qu'elles laisseront intact ce différentiel.

Le regard historique montre que les segments du territoire qui étaient à l'écart du marché se sont réduits comme peau de chagrin. Les vastes terrains publics, ferroviaires ou industriels que le cœur d'agglomération recélait encore dans les années 1970-80 ont été acquis et mobilisés pour l'aménagement de nouveaux quartiers. Les logements de la loi de 1948, qui étaient le cœur du parc locatif en 1970, ont quitté progressivement ce régime. Ainsi les conditions du marché se sont-elles généralisées.

L'étude s'intéressera aux moyens dont disposent aujourd'hui les collectivités territoriales pour tenter de modérer les prix fonciers ou pour soustraire au marché certains territoires, ou encore pour limiter l'influence du marché. Elle présentera les actions publiques menées dans ce domaine, en France et dans des villes étrangères comparables ainsi que celles engagées à Paris (règle des 25 %, politique de préemption...). Elle examinera les conditions du développement de ce type d'interventions dans le contexte du centre aggloméré.

2. Études urbaines pour les terrains de la Ville de Paris hors Paris, grandes emprises, poursuite des études 2006

Ville de Paris, État, Région Ile de France

Les études engagées en 2006 (Saint Ouen, Issy-les-Moulineaux, cimetières) sur les grandes emprises parisiennes hors Paris vont se prolonger en 2007, et de nouvelles réflexions pourront être engagées en fonction de degrés de priorités décidés par la municipalité parisienne en lien avec les communes concernées. Des approches différentes seront mises en œuvre, selon les enjeux locaux mis en avant par les collectivités locales, et les caractéristiques des terrains propriétés de la Ville de Paris : installations industrielles actuelles ou désaffectées, locaux de services techniques, fourrières, friches, cimetières, usines, logements...L'objectif est de parvenir à élaborer des schémas d'objectifs communs et si possible des projets urbains partagés où les intérêts de chacun sont préservés.

C - Actions de coopération à l'étranger

Suite à la signature le 10 Juillet 2006 d'un nouveau protocole entre les villes de Rio de Janeiro et de Paris, l'ambassade de France au Brésil et la CAIXA (Caisse des Dépôts brésilienne), la coopération entre les deux villes se poursuivra en 2007 et 2008 sur les thèmes de la revitalisation du centre de Rio, et du retour des classes moyennes dans cette partie de la métropole brésilienne. L'Apur est associé à cette coopération pour les domaines qui sont de sa compétence.

Concernant Le Caire, grâce à l'attribution par la Préfecture de la Région Ile de France des crédits demandés par la Ville de Paris dans le cadre de la poursuite de la coopération engagée depuis plusieurs années entre les deux villes, les études et projets concernant le quartier de Sayeda Zeinab se poursuivront en 2007.

Enfin, l'ambassade de France au Mexique s'est faite le relais d'un souhait de la ville de Mexico d'une coopération entre les villes de Paris et de Mexico sur le thème de l'insertion urbaine d'un tramway dans le centre de la ville. L'Apur pourrait être associé à des représentants de la Ville de Paris dans le cadre de cette coopération qui pourrait être lancée à l'occasion d'une visite à Paris du nouveau maire de Mexico.

Il est envisagé que l'APUR puisse apporter son concours à la coopération lancée en septembre 2006 avec la Mairie de Beyrouth : celle-ci souhaite en effet constituer une agence d'urbanisme pour la capitale libanaise et engager une réflexion sur un projet de réhabilitation dans un quartier de la ville.

Enfin et à l'issue de l'évaluation conduite par la Ville de Paris et la Municipalité de Phnom Penh, une poursuite de la coopération entre les deux capitales pourrait être envisagée dans les domaines de compétence de l'APUR, en partenariat avec la Ville de Paris et ses services.